

SYNDICAT DE L'EAU DU DUNKERQUOIS

**Nombre de
conseillers**

COMITÉ SYNDICAL

JEUDI 30 JANVIER 2020 / 17h30

En exercice : 36

Présents : 19

Exprimés : 26

Contre : 0

Pour : 26

Abstentions : 0

**Immeuble Les Trois Ponts
257, rue de l'École Maternelle
59140 DUNKERQUE**

Étaient présent.e.s :

Monsieur Bertrand RINGOT, Président
Monsieur Roméo RAGAZZO, Vice-président
Monsieur Daniel DESCHODT, Vice-président
Monsieur Jean-Luc GOETBLOET, Vice-président
Monsieur Claude CHARLEMAGNE, Vice-Président

Messieurs Francis BASSEMON, Arnaud COOREN, Jean-Luc DAR COURT, Jean DECOOL, Léon DEVLOIES, Gérard GOURVIL, Madame Isabelle KERKHOFF, délégué.e.s CUD.

Messieurs Jacques BACQUET, Alain CLABAUT, René COSYN, André DEVIGNE, Jean KASPRZYK, Patrick LESCORNEZ, Michel LHEUREUX délégués communes hors CUD.

Étaient absent.e.s ou excusé.e.s :

Madame Barbara BAILLEUL, Vice-présidente

Madame Claudine BARBIER, Messieurs Martial BEYAERT, Didier BYKOFF, Sony CLINQUART, Franck DHERSIN, Madame Marjorie ELOY, Monsieur André HENNEBERT, Madame Nicolle LUSTRE, Messieurs Jean-François MONTAGNE, Éric ROMMEL, Mesdames Florence VANHILLE, Catherine VERLYNDE, Monsieur Bernard WEISBECKER, délégué.e.s CUD.

Messieurs Didier BEE, André CORDIER, Fabrice LAMIAUX, délégués communes hors CUD.

Avaient donné pouvoir :

Conformément aux dispositions de l'article L 2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales, Mesdames Barbara BAILLEUL, Claudine BARBIER, Monsieur André CORDIER, Madame Marjorie ELOY, Messieurs André HENNEBERT, Jean-François MONTAGNE, Bernard WEISBECKER ont donné respectivement pouvoir de voter en leur nom à Messieurs Roméo RAGAZZO, Bertrand RINGOT, Alain CLABAUT, Gérard GOURVIL, Claude CHARLEMAGNE, Jean-Luc DAR COURT, Madame Isabelle KERKHOFF

Travaux de doublement de la branche ouest du réseau d'eau industrielle – Modification en cours d'exécution n°1 au marché n°1/2019 conclu avec le groupement SPAC/AXEO

Date de la convocation : 23 janvier 2020

COMITÉ SYNDICAL DU 30 JANVIER 2020 DÉLIBÉRATION N°01

Administration générale, conventions et marchés publics

Travaux de doublement de la branche ouest du réseau d'eau industrielle – Modification en cours d'exécution n°1 au marché n°1/2019 conclu avec le groupement SPAC/AXEO

Monsieur le Président expose,

Par délibération en date du 20 octobre 2017, modifiée par délibération n°7 du 7 novembre 2018, vous avez autorisé le lancement du marché de Travaux de doublement de la branche Ouest du réseau d'eau industrielle pour un montant estimé à 3 300 00 € HT.

Ce marché a été attribué au groupement SPAC/AXEO, pour un montant de 2 648 609,50 € HT.

Il s'avère qu'en cours d'exécution du marché, les événements suivants sont apparus :

- ✓ Lors d'opérations de terrassement, des réseaux électriques haute-tension appartenant à la société TOTAL ainsi qu'une fibre optique OVH ont été découverts sur le tracé projeté de la nouvelle conduite d'eau industrielle. Cette découverte a remis en cause la position envisagée pour la pose du réseau et a eu pour impact un décalage du tracé d'une quinzaine de mètres sur les 2/3 du linéaire prévu. Malgré l'accomplissement des formalités administratives réglementaires obligatoires avant tous travaux, la présence des réseaux électriques n'était pas connue au démarrage des travaux. La présence de la fibre optique était quant à elle connue mais mal positionnée sur les plans remis par son gestionnaire.

Un recalage du projet a donc dû être réalisé. Le nouveau positionnement du réseau a entraîné des contraintes techniques supplémentaires que l'entreprise en charge des travaux a dû prendre en charge. En effet, un bardage supplémentaire des éléments de conduites, des sondages et terrassements complémentaires, des défrichages et déboisements plus importants et des postes de rabattement de nappe plus nombreux ont dû être réalisés.

La réalisation de ces prestations complémentaires rendues obligatoires par la survenance d'aléas de chantier non imputables au titulaire du marché impacte le montant global du marché d'un coût supplémentaire maximum de 160 000 €HT. Le coût supplémentaire définitif sera arrêté sur la base des opérations de contrôle établies dans le cadre du Décompte Général Définitif.

- ✓ Lors des travaux de pose du réseau d'eau industrielle, sur une partie du tracé représentant un linéaire d'environ 600 mètres, il a été constaté lors des opérations de rabattement de nappe que l'eau pompée présentait de visu une turbidité importante.

Cette eau de nappe pouvant potentiellement être incompatible avec un rejet en l'état au milieu naturel, un arrêt du chantier sur le tronçon concerné a été décidé afin de réaliser les analyses d'eau de rabattement. Au vu des résultats cette eau présentait une forte demande en oxygène (DCO) et un taux de salinité relativement élevé. Aucun des autres paramètres mesurés ne présentait de forte concentration. Ces analyses ont confirmé nécessité d'un prétraitement avant rejet pour abaisser significativement les niveaux mesurés.

Une solution consistant à faire transiter l'eau de rabattement, avant son rejet au watergang, dans des filtres à charbon actif, a été mise en œuvre.

Prévue pour une durée estimée de 6 à 8 semaines, cette prestation complémentaire confiée à la société SITA/SUEZ, sous-traitant du groupement SPAC-AXEO, a permis de poursuivre l'exécution du chantier en garantissant un rejet conforme et compatible avec le milieu naturel.

Cette sujétion technique imprévue ainsi mise en œuvre, génère un surcoût maximum de 235 000 €HT. Le coût supplémentaire définitif sera arrêté sur la base des opérations de contrôle établies dans le cadre du Décompte Général Définitif.

Ces deux aléas représentant une augmentation globale du montant initial du marché de 14,9 %.

- ✓ Par ailleurs, afin de tenir compte des optimisations à réaliser au niveau de la sectorisation du réseau d'eau industrielle, le SED a souhaité faire évoluer les prestations techniques prévues au niveau du lot électricité du marché. Il a été notamment demandé à l'entreprise d'intégrer des équipements et prestations complémentaires au niveau des différents ouvrages de génie civil réalisés sur le cheminement de la nouvelle conduite. Ces prestations complémentaires représentent un coût supplémentaire au marché de 91 000 € HT.

Cette prestation supplémentaire représente une augmentation du montant initial du marché de 3,43%.

Ainsi, le montant global maximum du marché s'élève à 3 134 609,50 €HT correspondant à une augmentation maximum de 18,35 % par rapport au montant du marché initial.

Enfin, ces événements, qui nécessitent un recalage du planning prévisionnel d'exécution, impliquent une prolongation du délai de réalisation de 2 mois, portant la durée totale du marché à 14 mois.

Il est donc proposé la conclusion d'une modification en cours d'exécution n°1 au marché 1/2019 passé avec le groupement SPAC/AXEO reprenant ces éléments.

*Vu l'Ordonnance n° 2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics,
Vu le Décret n° 2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics,
Vu l'avis favorable de la Commission d'Appel d'Offres du 30 janvier 2020,
Vu l'avis favorable des membres du bureau en date du 30 janvier 2020,*

Le Comité Syndical,

Oui ce qui précède et après en avoir délibéré

- 1. APPROUVE les termes des modifications au marché 1/2019 conclu avec le groupement SPAC/AXEO, selon le détail ci-dessus ;**
- 2. AUTORISE Monsieur le Président à signer la modification en cours d'exécution n°1 correspondante, ci-annexée ;**
- 3. DÉCIDE d'inscrire les crédits correspondants dans nos documents budgétaires.**

Fait à Dunkerque,
le 30 janvier 2020
Au registre sont les signatures

Certifiée exécutoire par le Président
Compte tenu de la transmission en
sous-préfecture de Dunkerque

le :

et de la publication le :

Le Président
Bertrand RINGOT



SYNDICAT DE L'EAU DU DUNKERQUOIS

**Nombre de
conseillers**

COMITÉ SYNDICAL

En exercice : 36

Présents : 19

Exprimés : 26

Contre : 0

Pour : 26

Abstentions : 0

JEUDI 30 JANVIER 2020 / 17h30

**Immeuble Les Trois Ponts
257, rue de l'École Maternelle
59140 DUNKERQUE**

Étaient présent.e.s :

Monsieur Bertrand RINGOT, Président
Monsieur Roméo RAGAZZO, Vice-président
Monsieur Daniel DESCHODT, Vice-président
Monsieur Jean-Luc GOETBLOET, Vice-président
Monsieur Claude CHARLEMAGNE, Vice-Président

Messieurs Francis BASSEMON, Arnaud COOREN, Jean-Luc DARCOURT, Jean DECOOL, Léon DEVLOIES, Gérard GOURVIL, Madame Isabelle KERKHOF, délégué.e.s CUD.

Messieurs Jacques BACQUET, Alain CLABAUT, René COSYN, André DEVIGNE, Jean KASPRZYK, Patrick LESCORNEZ, Michel LHEUREUX délégués communes hors CUD.

Étaient absent.e.s ou excusé.e.s :

Madame Barbara BAILLEUL, Vice-présidente

Madame Claudine BARBIER, Messieurs Martial BEYAERT, Didier BYKOFF, Sony CLINQUART, Franck DHERSIN, Madame Marjorie ELOY, Monsieur André HENNEBERT, Madame Nicolle LUSTRE, Messieurs Jean-François MONTAGNE, Éric ROMMEL, Mesdames Florence VANHILLE, Catherine VERLYNDE, Monsieur Bernard WEISBECKER, délégué.e.s CUD.

Messieurs Didier BEE, André CORDIER, Fabrice LAMIAUX, délégués communes hors CUD.

Avaient donné pouvoir :

Conformément aux dispositions de l'article L 2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales, Mesdames Barbara BAILLEUL, Claudine BARBIER, Monsieur André CORDIER, Madame Marjorie ELOY, Messieurs André HENNEBERT, Jean-François MONTAGNE, Bernard WEISBECKER ont donné respectivement pouvoir de voter en leur nom à Messieurs Roméo RAGAZZO, Bertrand RINGOT, Alain CLABAUT, Gérard GOURVIL, Claude CHARLEMAGNE, Jean-Luc DARCOURT, Madame Isabelle KERKOFF

Conclusion d'un avenant aux dossiers conclus par le Syndicat intercommunal des Eaux de Leulinghem Quelmes Zudausques (SIEA) et le Syndicat Mixte des Eaux de la Région de Boisdinghem (SME) avec l'Agence de l'Eau et repris par le Syndicat de l'Eau du Dunkerquois

Date de la convocation : 23 janvier 2020

COMITÉ SYNDICAL DU 30 JANVIER 2020 DÉLIBÉRATION N°02

Finances

Conclusion d'un avenant aux dossiers conclus par le Syndicat intercommunal des Eaux de Leulinghem Quelmes Zudausques (SIEA) et le Syndicat Mixte des Eaux de la Région de Boisdingham (SME) avec l'Agence de l'Eau et repris par le Syndicat de l'Eau du Dunkerquois

Monsieur le Président expose,

Suite à l'adhésion du Syndicat intercommunal des Eaux de Leulinghem Quelmes Zudausques (SIEA) et du Syndicat Mixte des Eaux de la Région de Boisdingham (SME) au Syndicat de l'Eau du Dunkerquois (SED), effective au 1^{er} janvier 2020, entraînant de facto leur dissolution, et conformément au Code général des Collectivités Territoriales, le SED est substitué de plein droit aux syndicats dissous dans toutes leurs délibérations et leurs actes.

Pour financer leurs opérations, les ex-syndicats ont contracté avec l'Agence de l'Eau Artois Picardie plusieurs conventions portant octroi de subventions et avances remboursables, ainsi que deux conventions de partenariat pour le raccordement au réseau public de collecte.

L'Agence de l'Eau propose la conclusion d'un avenant pour formaliser la reprise des conventions par notre Syndicat à compter du 1^{er} janvier 2020.

La présente délibération vise à autoriser sa signature.

Vu l'avis favorable des membres du bureau en date du 30 janvier 2020,

Le Comité Syndical,

Où ce qui précède et après en avoir délibéré,

- 1. AUTORISE la conclusion d'un avenant, portant reprise par le Syndicat de l'Eau du Dunkerquois des conventions conclues par le Syndicat intercommunal des Eaux de Leulinghem Quelmes Zudausques (SIEA) et le Syndicat Mixte des Eaux de la Région de Boisdingham (SME) avec l'Agence de l'Eau Artois Picardie ;**
- 2. AUTORISE Monsieur le Président à signer l'avenant correspondant ci-annexé avec l'Agence de l'Eau Artois Picardie ;**
- 3. DECIDE d'inscrire les dépenses et recettes correspondantes aux budget principal, budget annexe Eau Potable/eau industrielle, et budget annexe Assainissement collectif en fonction de l'objet de chaque convention concernée.**

Fait à Dunkerque,

le 30 janvier 2020

Au registre sont les signatures



Le Président

Bertrand RINGOT

Certifiée exécutoire par le Président
Compte tenu de la transmission en
sous-préfecture de Dunkerque

le :

et de la publication le :

SYNDICAT DE L'EAU DU DUNKERQUOIS

COMITÉ SYNDICAL

JEUDI 30 JANVIER 2020 / 17h30

**Immeuble Les Trois Ponts
257, rue de l'École Maternelle
59140 DUNKERQUE**

**Nombre de
conseillers**

En exercice : 36

Présents : 19

Exprimés : 26

Contre : 0

Pour : 26

Abstentions : 0

Étaient présent.e.s :

Monsieur Bertrand RINGOT, Président
Monsieur Roméo RAGAZZO, Vice-président
Monsieur Daniel DESCHODT, Vice-président
Monsieur Jean-Luc GOETBLOET, Vice-président
Monsieur Claude CHARLEMAGNE, Vice-Président

Messieurs Francis BASSEMON, Arnaud COOREN, Jean-Luc DARCOURT, Jean DECOOL, Léon DEVLOIES, Gérard GOURVIL, Madame Isabelle KERKHOF, délégué.e.s CUD.

Messieurs Jacques BACQUET, Alain CLABAUT, René COSYN, André DEVIGNE, Jean KASPRZYK, Patrick LESCORNEZ, Michel LHEUREUX délégués communes hors CUD.

Étaient absent.e.s ou excusé.e.s :

Madame Barbara BAILLEUL, Vice-présidente

Madame Claudine BARBIER, Messieurs Martial BEYAERT, Didier BYKOFF, Sony CLINQUART, Franck DHERSIN, Madame Marjorie ELOY, Monsieur André HENNEBERT, Madame Nicolle LUSTRE, Messieurs Jean-François MONTAGNE, Éric ROMMEL, Mesdames Florence VANHILLE, Catherine VERLYNDE, Monsieur Bernard WEISBECKER, délégué.e.s CUD.

Messieurs Didier BEE, André CORDIER, Fabrice LAMIAUX, délégués communes hors CUD.

Avaient donné pouvoir :

Conformément aux dispositions de l'article L 2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales, Mesdames Barbara BAILLEUL, Claudine BARBIER, Monsieur André CORDIER, Madame Marjorie ELOY, Messieurs André HENNEBERT, Jean-François MONTAGNE, Bernard WEISBECKER ont donné respectivement pouvoir de voter en leur nom à Messieurs Roméo RAGAZZO, Bertrand RINGOT, Alain CLABAUT, Gérard GOURVIL, Claude CHARLEMAGNE, Jean-Luc DARCOURT, Madame Isabelle KERKOFF

Débat d'Orientation Budgétaire 2020

Date de la convocation : 23 janvier 2020

COMITÉ SYNDICAL DU 30 JANVIER 2020 DÉLIBÉRATION N°03

Finances

Débat d'Orientation Budgétaire 2020

Monsieur le Président expose,

Première étape du cycle budgétaire, le débat d'orientation budgétaire (DOB) pour l'année 2020 doit se dérouler dans les deux mois qui précèdent le vote du budget primitif, qui interviendra en février 2020.

Le rapport annexé à la présente délibération a été réalisé pour servir de base aux échanges du Comité Syndical.

Vu l'article de la Loi n° 2015-991 du 7 août 2015 portant Nouvelle Organisation Territoriale de la République codifié aux articles L.2312-1 et L.5211-36 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu le rapport d'orientation budgétaire du Syndicat annexé à la présente délibération ;

Vu l'avis favorable des membres du bureau en date du 30 janvier 2020,

Le Comité Syndical,

Oui ce qui précède et après en avoir délibéré,

- 1. PREND ACTE de la tenue du débat d'orientation budgétaire relatif à l'exercice 2020 selon les modalités prévues par le règlement intérieur du Comité Syndical et sur la base du rapport d'orientation budgétaire annexé à la délibération ;**
- 2. AUTORISE Monsieur le Président à prendre toute décision nécessaire à l'application de la délibération.**

Fait à Dunkerque,
le 30 janvier 2020
Au registre sont les signatures

Certifiée exécutoire par le Président
Compte tenu de la transmission en
sous-préfecture de Dunkerque

Le Président
Bertrand RINGOT

le :

et de la publication le :

SYNDICAT DE L'EAU DU DUNKERQUOIS

COMITÉ SYNDICAL

REUNI EN COLLEGE ASSAINISSEMENT

***Nombre de
conseillers***

En exercice : 7

Présents : 5

Exprimés : 6

Contre : 0

Pour : 6

Abstentions : 0

JEUDI 30 JANVIER 2020 / 17h30

**Immeuble Les Trois Ponts
257, rue de l'École Maternelle
59140 DUNKERQUE**

Étaient présents :

Monsieur Bertrand RINGOT, Président

Messieurs Jacques BACQUET, Alain CLABAUT, André DEVIGNE, Michel LHEUREUX délégués communes hors CUD membres du collège « Assainissement ».

Étaient absent.e.s ou excusé.e.s :

Messieurs Didier BEE, André CORDIER, délégués communes hors CUD membres du collège « Assainissement ».

Avaient donné pouvoir :

Conformément aux dispositions de l'article L 2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales, Monsieur André CORDIER a donné pouvoir de voter en son nom à Monsieur Alain CLABAUT.

Conclusion d'un avenant à un crédit relais conclu avec la Caisse d'Épargne Nord France Europe

Date de la convocation : 23 janvier 2020

COMITÉ SYNDICAL DU 30 JANVIER 2020 DÉLIBÉRATION N°04

Finances

Conclusion d'un avenant à un crédit relais conclu avec la Caisse d'Épargne Nord France Europe

Monsieur le Président expose,

Par délibération du 21 septembre 2017, le Syndicat intercommunal des Eaux de Leulinghem Quelmes Zudausques (SIEA) a autorisé la conclusion, avec la Caisse d'Épargne Nord France Europe, d'un crédit-relais de 600.000 € contracté sur une durée de 24 mois, afin d'assurer le financement de besoins ponctuels de trésorerie relatifs à l'exercice de la compétence assainissement. Ce contrat arrive à échéance le 25 février 2020.

Compte tenu de l'adhésion du SIEA au Syndicat de l'Eau du Dunkerquois au 1^{er} janvier 2020, entraînant de facto sa dissolution, et conformément au Code général des Collectivités Territoriales, le SED est substitué de plein droit au syndicat dissous dans toutes ses délibérations et ses actes.

Considérant le délai nécessaire au Syndicat de l'Eau du Dunkerquois pour voter et exécuter le budget Assainissement collectif auquel ce prêt relais a été affecté, et définir les modalités de son remboursement, le Syndicat a convenu avec l'organisme prêteur la passation d'un avenant de prolongation de ce prêt pour une durée d'un an maximum.

S'agissant d'un crédit relais, son remboursement anticipé se fera sans frais.

Les conditions financières de cet avenant seront les suivantes :

- Montant : 600.000 €
- Durée : 12 mois maximum
- Date d'effet : 25/02/2020
- Taux d'intérêts : 0,70 % (inchangé)
- Échéances : trimestrielles
- Frais de dossier : 0,10 %

Vu l'avis favorable des membres du bureau en date du 30 janvier 2020,

**Le Comité Syndical,
réuni en collège « Assainissement »**

Où il ce qui précède et après en avoir délibéré,

- 1. AUTORISE la conclusion d'un avenant au crédit-relais souscrit auprès de la Caisse d'Épargne Nord France Europe selon les caractéristiques précisées ci-dessus ;**
- 2. AUTORISE Monsieur le Président à signer l'avenant correspondant avec la Caisse d'Épargne Nord France Europe ;**
- 3. AUTORISE Monsieur le Président à procéder au remboursement des sommes dues et ce à tout moment durant la période concernée ;**

4. DÉCIDE d'inscrire les dépenses correspondantes au budget annexe assainissement collectif.

Fait à Dunkerque,
le 30 janvier 2020

Au registre sont les signatures

Certifiée exécutoire par le Président
Compte tenu de la transmission en
sous-préfecture de Dunkerque

Le Président
Bertrand RINGOT

le :

et de la publication le :